



## **Il n'y a point de bonheur sans courage, ni de vertu sans combat ! (J.J. Rousseau)**

Si on pouvait penser que le courage est une qualité nécessaire à l'exercice de la fonction de DFSPiP, celui de la Gironde vient de démontrer que tel n'est pas le cas !

Effectivement, depuis que les autres personnels du SPIP, dans leur immense majorité, portent localement un mouvement social sans précédent, il ne s'était réellement pas manifesté, ni n'était venu les rencontrer ... Et brusquement, ne voilà-t-il pas, qu'après avoir rappelé à ses agents (sur consigne du Directeur Interrégional, s'est-il empressé d'écrire dans son mail), comme à des élèves de CP, les règles de déontologie du service public pénitentiaire, celui-ci leur demande "*de prendre les dispositions nécessaires*" afin d'assister à des réunions de services organisées par la direction, sur sites, pendant la "semaine morte" ...

Comme ça ne suffisait pas, ces réunions doivent avoir lieu aux jours de manifestations prévues et à des horaires empêchant les agents de pouvoir participer aux deux "événements" ! Et même au moment de la pause déjeuner pour les agents bordelais !!! A l'occasion de cette communication, il s'est pourtant dit "*conscient de la nécessité de rencontrer chacun d'entre (nous) dans ce moment particulier de la vie du service et de notre institution plus largement (...)*" !

Mais que s'est-il passé dans la tête du DFSPiP de la Gironde ???

Plusieurs hypothèses sont ici envisageables :

- soit il n'a pas bien lu le tract de l'intersyndicale du 27 mai dernier qui détermine les modalités d'action pour la semaine en question ?
- soit il veut dissuader les agents de participer aux rassemblements prévus ?
- soit il pense au contraire – et à juste titre – que les agents, qui ont fait les choix de boycotter les réunions de service, préféreront aller porter publiquement leurs revendications? Auquel cas, il n'aura pas lui-même à affronter leur mécontentement, ni à le diffuser à son tour !

Quelle qu'en soit la raison, il est bien entendu qu'un rouage de l'administration, le doigt sur la couture du pantalon, puisse vouloir faire taire la protestation plutôt que de l'accompagner. Mais, en tout cas, cette attitude n'est pas la marque d'un responsable qui comprend les enjeux du mouvement social, défend les intérêts d'une filière et, surtout, respecte les professionnels du service qu'il dirige.

Peut-être devrait-on d'ailleurs lui rappeler ici l'article 11 du code de déontologie dont il est question plus haut : "*Les personnels de l'administration pénitentiaire se doivent mutuellement respect (...)*" !

**Cette mise en demeure est d'autant plus insupportable qu'elle intervient au lendemain d'un communiqué de presse de la Cour des Comptes qui souligne "le savoir-faire et l'engagement (...)" souvent remarquables" des personnels des SPIP !**

**Dans le cadre de l'intersyndicale CGT – IP, SNEPAP-FSU et CFDT, des personnels du SPIP de Bordeaux ont plutôt choisi de résister ! Il continueront, dans le respect du statut spécial et de ce fameux code de déontologie du service public pénitentiaire, à faire entendre les légitimes revendications de la filière insertion-probation et ne céderont pas à la menace disciplinaire !**

**En conséquence, ils ne participeront pas à la réunion voulue par le DFSPIP de la Gironde le 7 juin à 13h30.**

**Si les personnels d'insertion et de probation de l'antenne de Bordeaux estiment que le dialogue avec la direction est plus que jamais nécessaire, cela ne se fera pas au mépris des modalités d'action actées, en Assemblée Générale, au cours de la semaine "SPIP mort".**

**Le mouvement social d'ampleur nationale qui traverse la filière insertion probation dépasse ces considérations locales.**

**Nous ne nous trompons pas de combat et appelons l'ensemble des personnels d'insertion et de probation de l'interrégion à participer aux deux temps forts de la semaine, le mardi 07 juin de 12h à 14h devant le TGI de Bordeaux, et le jeudi 09 juin à partir de 12h30 devant le Centre Pénitentiaire de Bordeaux-Gradignan.**

**Cette communication tient lieu d'invitation à Mesdames et Messieurs les DFSPIP et Monsieur le Directeur Interrégional des Services Pénitentiaires de Bordeaux, ainsi que son adjoint, à nous rejoindre pour oeuvrer ensemble à la reconnaissance de la filière.**

Bordeaux, le 6 juin 2016.